



SIGNER AVENANT CONTRAT PRET AVANT CONCILIATION

Par **Visiteur23174**, le **06/10/2011** à **09:38**

Je passe en conciliation le 24 novembre. Je suis solidaire du prêt de notre maison commune (qui revient à M. par le système de récompense car achetée avec son argent). Je vis ailleurs. La banque propose de me désolidariser (avenant) pour que M. devienne seul débiteur du crédit. Cela n'a rien à voir avec la maison elle-même, juste le crédit.

Mon avocate me dit d'attendre avant de signer l'avenant, car elle n'a jamais vu de cas si rapide de désolidarisation... le notaire me dit que c'est ok...

La maison lui reviendra, je n'en veux pas de toutes façons. Mais je souhaite être désolidarisée le plus vite possible.

La banque ne reproposera pas cela ensuite, vu que les revenus de Monsieur vont baisser (longue maladie).

Je pensais signer quand même, qu'en pensez-vous ?